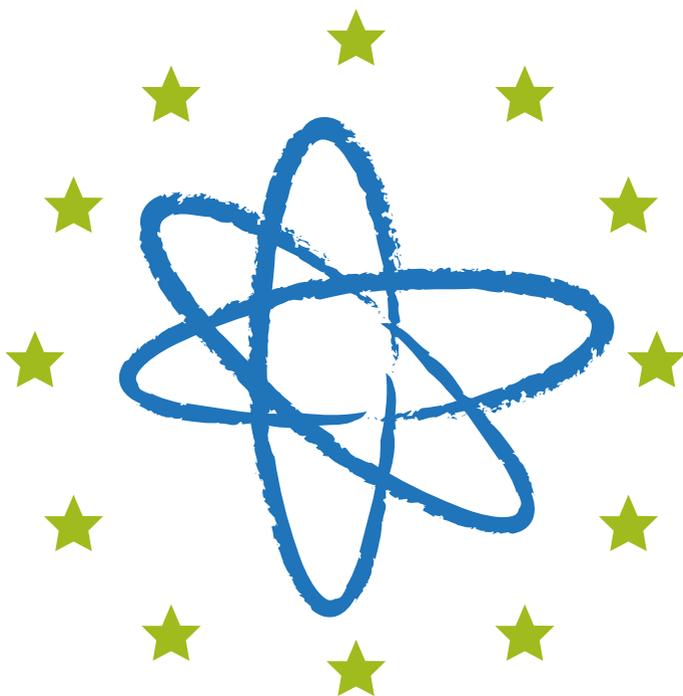


NETIN VET

memorandum





N E T I N V E T



Mémoire

présenté par le réseau NETINVET

**Faire de la mobilité européenne une réalité
pour les jeunes de la formation professionnelle**

Ce document porte sur l'état de l'art dans la mise en œuvre du réseau NETINVET. Il vise à présenter les progrès réalisés et les résultats tangibles du projet. Il identifie également les difficultés auxquelles sont confrontés les équipes pédagogiques et les promoteurs du réseau ainsi que les solutions possibles. Il formule enfin des pistes et recommandations qui sont propres à s'inscrire dans une véritable politique de soutien à la mobilité reconnue des jeunes en formation professionnelle.

1 Le réseau pour la mobilité NETINVET et ses récents développements

5

- ★ Les origines et principes fondateurs de NETINVET
- ★ Philosophie et principes de NETINVET
- ★ L'évolution de NETINVET : croissance et innovation

La croissance de NETINVET : partenaires impliqués et bénéficiaires

Les activités du réseau : diversification des prestations et réactivité

La démarche qualité de NETINVET : la promotion de l'excellence pour la mobilité

L'ancrage européen de NETINVET

- ★ NETINVET dans un proche futur :
ouverture à d'autres secteurs et d'autres niveaux

2 Les défis de la mobilité reconnue en formation professionnelle et les moyens de les surmonter : expérience et propositions de NETINVET

9

- ★ L'accord de partenariat entre autorités compétentes
- ★ L'évaluation et la validation des acquis de la mobilité

3 Erasmus + : des règles pensées pour l'enseignement supérieur universitaire mais peu adaptées à la formation professionnelle

14

4 Erasmus + et le financement des réseaux européens

17

Conclusion

19

Contacts NETINVET

20

1

Le réseau pour la mobilité NETINVET et ses récents développements





Les origines et principes fondateurs de NETINVET

Le réseau NETINVET a été initié en mai 2011 par la Confédération du Commerce de Gros et International (CGI), pour favoriser la mobilité européenne des jeunes. Les initiateurs de NETINVET s'appuyaient alors sur les résultats de deux projets¹ financés par l'Union européenne et dédiés à la mobilité d'élèves et professeurs de sections de formation préparant à des diplômes référencés au niveau 5 du Cadre Européen des Certifications - CEC² (en France BTS Commerce International). En 2012, le réseau s'est enrichi de la contribution du projet Euro Trans Log, coordonnée par l'Association pour le développement de la Formation Professionnelle dans les Transports (AFT), pour la mobilité des élèves et enseignants du secteur et au niveau 5 du CEC (en France BTS Transport et Prestations Logistiques).

Philosophie et principes de NETINVET

- **Une approche** partenariale et sectorielle affirmée et valorisée
- **Une participation** fondée sur le volontariat et la responsabilité de l'ensemble des acteurs
- **Une gouvernance** collégiale et démocratique
- **Des financements** diversifiés et responsabilisant

L'évolution de NETINVET : croissance et innovation

La croissance de NETINVET : partenaires impliqués et bénéficiaires

- **Centres de formation partenaires** : le réseau compte aujourd'hui plus de 75 établissements et 300 entreprises associées,
- **Projets individuels de mobilité** : 700 en 2016³
- **Couverture géographique** : 10 pays de l'UE en 2017⁴

Les activités du réseau : diversification des prestations et réactivité

- **Projets européens** inclus dans NETINVET portant sur des programmes de mobilité des formateurs et professeurs
- **Participation active** à l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage
- **Conception et développement** d'outils et supports techniques pour la mobilité
- **Assistance en ligne** pour les promoteurs, acteurs et bénéficiaires de la mobilité sur le site du réseau (www.netinvet.eu)

La démarche qualité de NETINVET : la promotion de l'excellence pour la mobilité

- **Deux chartes qualité** pour une mobilité de haut niveau : le réseau exige de ses membres actifs l'adhésion à deux chartes qualité dédiées pour la première aux établissements de formation, pour la seconde aux entreprises d'accueil ;
- **Un prix de la mobilité** est décerné aux apprenants qui ont tiré le meilleur parti de leur expérience de mobilité ;
- **Une distinction spécifique** décernée aux entreprises partenaires permet de valoriser les initiatives et l'engagement des entreprises et, ce faisant, de leur secteur d'activité.

L'ancrage européen de NETINVET

NETINVET vise fondamentalement à promouvoir la mobilité européenne des jeunes en formation professionnelle et, surtout, à en faire une réalité, tant sur le plan humain et pédagogique, →

1- RECOMFOR, COMINTER

2- Le Cadre Européen des Certifications (CEC) a été créé pour favoriser la comparaison des formations et des diplômes en Europe. Il est ainsi applicable à l'ensemble des enseignements et des formations (initiales ou professionnelles) de l'enseignement scolaire, à la formation professionnelle et aux formations universitaires.

3- 450 en 2013

4- Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni (Irlande du Nord)

qu'au regard des enjeux sociaux et économiques que revêtent pour nos secteurs la mobilité aux fins d'apprentissage et aux fins d'évolution professionnelle des jeunes et adultes européens.

Dans ce sens, les promoteurs et acteurs de NETINVET ont fait le choix de la « mobilité reconnue » en référence aux principes et instruments européens tels que le CEC (EQF), ou Europass et, en particulier, ECVET⁵. En effet, les dispositions techniques d'ECVET concernant le transfert et la validation des acquis d'apprentissage, effectués à l'étranger, fournissent les réponses tant conceptuelles que techniques aux promoteurs et opérateurs des projets de mobilité de NETINVET.

Techniquement, ce choix s'est traduit d'une part par la conception de références partagées par et pour les membres du réseau (référentiels d'activités professionnelles, de qualification, ...), d'autre part par la mise en place d'un processus dit de confiance mutuelle entre les acteurs directement impliqués dans les opérations de mobilité.

NETINVET dans un proche futur : ouverture à d'autres secteurs et d'autres niveaux

Fort des succès et de la dynamique de NETINVET, les promoteurs et acteurs du réseau ont décidé d'engager des actions pour élargir l'audience et le partenariat opérationnel. Ainsi, NETINVET est appelé à s'ouvrir à d'autres secteurs (notamment la réparation et services automobiles) et à d'autres niveaux de formation et de certification (niveau 4 CEC en Transport et Logistique, à savoir le baccalauréat professionnel en France).

L'objectif est bien sûr de contribuer concrètement au partage d'expérience et à la mise à disposition des instruments et procédures qui ont fait leurs preuves. Mais il s'agit avant tout de mettre en œuvre un projet stratégique de développement et de démocratisation de la mobilité européenne reconnue des jeunes en formation professionnelle, à l'instar de celle des étudiants de l'enseignement supérieur.

5- Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (European Credit system for Vocational Education and Training)

2

Les défis de la mobilité

reconnue en formation
professionnelle
et les moyens
de les surmonter :
expérience et propositions
de NETINVET





Pour les promoteurs de NETINVET, les formations concernées par la mobilité ne peuvent être que celles préparant les jeunes à des certifications reconnues nationalement. Pour la France en particulier, il s'agit de diplômes nationaux, délivrés par le ministère de l'éducation nationale ou le ministère de l'enseignement supérieur (BTS et, dans un futur proche, Bac Pro). De même, la reconnaissance des acquis de la formation effectuée à l'étranger doit s'inscrire dans le parcours national d'apprentissage du jeune et dans le processus national de validation et d'obtention du diplôme, en conformité avec les règles du programme Erasmus +⁶.

Or, dans ce domaine il arrive que, en France, les acteurs et bénéficiaires de NETINVET rencontrent quelques difficultés opérationnelles, principalement d'ordre administratif ou réglementaire et qui viennent percuter l'engagement et la bonne volonté des équipes pédagogiques et des entreprises partenaires. Ces difficultés concernent principalement l'établissement des accords de partenariat, l'évaluation des acquis en cours de mobilité et la latitude donnée aux équipes pédagogiques pour concevoir et organiser des modules de formation adaptés à la fois à la mobilité et à la validation des acquis de la mobilité.

L'accord de partenariat entre autorités compétentes

Sur le modèle du système des accords entre universités promu par le programme Erasmus, la Recommandation ECVET encourage, fort justement, les institutions compétentes à passer entre elles des accords de partenariat (AP) afin notamment d'instaurer un cadre général de coopération entre les partenaires engagés dans un projet de mobilité reconnue et de créer un climat de confiance propre à faciliter le transfert et la validation des acquis d'apprentissage, effectués à l'étranger⁷. En complément,

6- « Les acquis d'apprentissage sont formellement reconnus et validés à un niveau institutionnel ... » Programme Erasmus + 2017; guide du programme ; 20/10/2016; Commission européenne

7- RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2009, établissant le système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) (2009/C 155/02)

« un contrat pédagogique est conclu par les deux institutions compétentes participant au processus de formation et de validation, et l'apprenant, dans le cadre d'un AP »⁸.

Les institutions compétentes qui établissent un AP sont celles qui exercent une compétence spécifique, de nature réglementaire dans le domaine de la certification. Les institutions qui concluent un contrat pédagogique sont celles qui mettent en œuvre la formation et la mobilité, à savoir les centres de formation (lycées, lycées professionnels, CFA). Ce qui signifie que, si dans l'enseignement supérieur universitaire un seul niveau de responsabilité est à considérer tant pour l'AP que pour le contrat pédagogique, dans la formation professionnelle deux niveaux de responsabilités interviennent, à savoir le niveau central et le niveau des établissements.

Aussi, pour vertueux que soit le principe de l'AP, il apparaît qu'il agit en France comme un frein important, voire comme un repoussoir à la mobilité reconnue, par le fait même de sa mise en œuvre. En effet, les procédures administratives et bureaucratiques nécessaires à l'établissement de tels AP demandent un temps considérable et des procédures de contrôle administratif ex ante et de signature incompatibles avec la nécessaire flexibilité des processus permettant la mobilité.



LA PROPOSITION DE NETINVEST

Il est indispensable et aisé de responsabiliser les établissements de formation professionnelle en leur permettant de produire rapidement eux-mêmes les documents cadre pour qu'ils puissent inter-réagir avec leurs partenaires. Dans ce sens, il conviendrait de fusionner l'AP et le contrat pédagogique en un seul document et de déconcentrer la procédure en permettant aux organismes de formation d'en endosser la responsabilité.



L'évaluation et la validation des acquis de la mobilité

Une lecture stricte de la réglementation des diplômes et des principes d'ECVET conduit à considérer que seuls les acquis correspondant à une unité complète d'un diplôme sont susceptibles de transfert et de reconnaissance dans le système d'origine de l'élève. Or, dans les diplômes français, les unités sont peu nombreuses et, par conséquent, volumineuses en termes de contenus. Dès lors, il devient impossible de transférer des acquis qui ne constituent qu'une partie d'unité pour qu'ils soient valorisés dans le processus d'obtention du diplôme, sauf à envisager des périodes de mobilité très longues (de 6 mois à un an), ce qui est totalement incompatible avec l'âge des jeunes concernés et avec l'organisation de la formation professionnelle.

Il résulte de ce fait un paradoxe : la participation d'un élève de BTS à une mobilité est reconnue à travers la délivrance de crédits universitaires (des ECTS) mais les acquis de cette mobilité ne sont pas reconnus pour la délivrance d'unités constitutives du diplôme. Autant dire qu'il n'y a qu'une reconnaissance de principe de la mobilité. Pour les Bac Pro, il n'y a pas de délivrance d'ECTS mais la possibilité de délivrer une attestation dénommée « EuroMobipro » correspondant à une unité facultative de mobilité qui ne compte en aucune façon pour la validation et la délivrance du diplôme.

De plus, les professeurs et formateurs de l'établissement d'accueil ne sont pas considérés comme membres de l'équipe pédagogique et, par conséquent, ne peuvent mettre en œuvre l'évaluation certificative.

8- « Chaque activité de mobilité se déroule dans un cadre de qualité précédemment convenu par les organisations d'envoi et d'accueil afin de garantir un niveau élevé de qualité; ce cadre inclut notamment un « contrat pédagogique ». Programme Erasmus + 2017; guide du programme ; 20/10/2016; Commission européenne

LA PROPOSITION DE NETINNET



Sans modifier la réglementation des diplômes, il conviendrait d'autoriser la prise en compte des acquis d'apprentissage, effectués par les jeunes en mobilité dans le processus réglementé de délivrance des unités et du diplôme.

D'une part, les acquis d'apprentissage, identifiés comme objectifs de formation dans le contrat pédagogique et ayant fait l'objet d'une évaluation positive dans le pays d'accueil, devraient être portés au crédit de l'élève comme partie des unités constitutives du diplôme.

D'autre part, les professeurs et formateurs de l'établissement d'accueil devraient être reconnus comme membres à part entière de l'équipe pédagogique, habilités à pratiquer les évaluations certificatives, au même titre que les enseignants de l'établissement d'origine, du fait de l'accord de partenariat et du contrat pédagogique.

3

Erasmus + :

des règles pensées
pour l'enseignement
supérieur universitaire
mais peu adaptées
à la formation
professionnelle





Les membres de NETINVET font appel à Erasmus + pour la mobilité des jeunes en BTS. Mais ils sont confrontés à des logiques qui relèvent plus de l'enseignement supérieur universitaire que des spécificités de la formation professionnelle.

La procédure d'attribution du soutien financier susceptible d'être apporté par Erasmus + à la mobilité est fondée sur la distinction formelle d'une part, entre l'enseignement et la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, d'autre part entre période de mobilité d'étude dans un établissement d'enseignement et période de mobilité dans une entreprise (ou stage).

Pour la formation professionnelle ne relevant pas de l'enseignement supérieur (niveau 4 du CEC et en-deçà) la durée minimale de la période de mobilité est de deux semaines, indépendamment du type d'activité (en établissement, en entreprise, en alternance). Pour l'enseignement supérieur (niveau 5 du CEC et au-delà, cycle court de type BTS inclus), cette durée minimale est de 3 mois pour une période d'étude et de 2 mois pour un stage en entreprise. Dans le cas d'une combinaison des deux activités, les règles pour le financement sont celles de la mobilité d'étude, soit 3 mois. Le programme test « Erasmus pro » élargit le spectre des apprenants concernés, puisque pouvant concerner des jeunes préparant une certification inférieure au niveau 6, mais porte sur une mobilité longue (6 à 12 mois) et un type spécifique de public (les apprentis)⁹.

L'expérience de NETINVET permet d'affirmer que, s'agissant d'élèves préparant un BTS, la durée minimale de 3 mois est contraignante et inadéquate pour trois raisons principales :



9- Projet pilote sur une mobilité longue pour les apprentis « Un cadre européen pour la mobilité des apprentis : Développement de la citoyenneté européenne et des compétences à travers l'intégration de la jeunesse dans le marché de travail » Appel à projets VP/2017/007

- les élèves sont en général jeunes et une mobilité à l'étranger de trois mois est une gageure au regard de leur maturité ;
- la formation professionnelle est fondamentalement fondée sur une articulation étroite entre apprentissages en centre de formation et apprentissages effectués en entreprise, la durée de cette dernière pouvant être la plus longue des deux ;
- l'année de formation professionnelle n'est pas structurée en semestres sur le modèle universitaire et exige une grande flexibilité dans son organisation temporelle parce qu'il s'agit de programmes de deux ans.

Ces dispositions sont un frein au développement de la mobilité en formation professionnelle au niveau 5 du CEC et méritent d'être adaptées.

LA PROPOSITION DE NETINVET



Rendre possible dans les règles d'Erasmus + des périodes de mobilité de moins de trois mois pour les formations de niveau 5 du CEC, lorsque le projet de mobilité à l'étranger combine une période d'étude et un stage en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale pourrait être celle de la mobilité pour un stage en entreprise.

4

Erasmus + et le financement des réseaux européens





NETINVET est aujourd'hui confronté à une situation paradoxale : le réseau est très actif et performant et est appelé à se développer et à essaimer le modèle qu'il représente. Mais l'appel à projets d'Erasmus + dans le domaine de la mobilité des apprenants et des enseignants ignore totalement les réseaux européens tels que NETINVET et ne considère que les réseaux et consortia nationaux. De ce fait, Erasmus + tend à exclure du programme tout consortium européen sans considération pour l'intérêt que ce type de réseau peut avoir pour les acteurs de la mobilité, les jeunes et leurs familles, eu égard aux besoins spécifiques de la formation professionnelle et de ses usagers.

LA PROPOSITION DE NETINVET :



Rendre possible dans le cadre du programme Erasmus + la création et le co-financement de consortia européens autorisés à soumettre des projets de mobilité associant plusieurs pays.

CONCLUSION

NETINVET s'affirme aujourd'hui comme un des modèles les plus aboutis de réseau européen dédié aux jeunes en formation professionnelle préparant un diplôme. Il concrétise la politique décidée dans un cadre sectoriel de soutien à la mobilité reconnue de ces jeunes. NETINVET contribue ainsi à enrichir les compétences de celles et ceux qui suivent les formations dans ces secteurs, de rendre accessible à toutes et tous la mobilité et de conforter les jeunes dans leur citoyenneté européenne. Il participe de la volonté de valoriser les métiers des secteurs d'activités impliqués, que sont le commerce de gros et international, le transport et la logistique et, dans un avenir très proche, la réparation et les services de l'automobile.

Ce mémorandum décrit ce que recouvre concrètement le réseau NETINVET, mais il a également pour ambition d'exprimer des propositions pour faciliter, amplifier la mobilité reconnue des jeunes en formation professionnelle dans et au-delà du cadre sectoriel propre à NETINVET.

Des progrès restent en effet à faire pour que la mobilité des jeunes en formation professionnelle soit pleinement reconnue à leur retour en France, à l'instar de ce qui existe pour les étudiants de l'enseignement supérieur universitaire. L'expérience de NETINVET montre que ces progrès dépendent désormais des initiatives que devraient prendre les autorités responsables des diplômes d'autoriser plus de souplesse dans le processus d'évaluation et de validation des acquis des jeunes en mobilité, y compris lorsque la formation se déroule en alternance. Comme l'évoque le mémorandum, il ne s'agit pas de modifier la réglementation des diplômes, mais d'apporter quelques aménagements qui, bien que marginaux, en permettront l'application effective, eu égard aux spécificités et aux besoins de la mobilité reconnue. Répondre à ces enjeux de cohérence et de pertinence des règles applicables est un facteur essentiel de motivation des enseignants, de développement de la mobilité des jeunes et de valorisation de la formation professionnelle.

Contacts NETINVET

PRÉSIDENT

Email :

Hugues POUZIN

hpouzin@cgi-cf.com

VICE-PRÉSIDENT

Email :

Jean-André LASSERRE

jean-andre.lasserre@aft-dev.com

COORDINATEUR

Email :

Bernd GRUNER

bgruner@cgi-cf.com

COORDINATRICE

Email :

Sarah KÖNEKE

sarah.koneke@aft-dev.com

